pour avoir le droit d'être pacifique, s'appuie sur la force. Notre diplomatie a un instrument admirable, notre armée ; mais il ne se pose plus de questions en Europe, et hors d'Europe, notre armée ne sert pas à notre diplomatie. (Applaudissements.)

C'est là ce qui explique que l'archoda l'ait surprise. (Mouvement.) Il y a des heures où il faut pouvoir prendre l'offensive, ou menacer de la prendre. (Applaudissements.)

La France désire vivre en harmonie avec l'Angleterre; elle estime qu'une guerre avec l'Angleterre serait un malheur pour la civilisation et un deuil pour l'Histoire, mais nos voisins comprendront que nous tenons à avoir l'équivalence des moyens d'action. Le meilleur moyen d'avoir la paix, c'est de pouvoir l'imposer. (Vifs applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi à 2 heures.

La Chambre décide, pour ne pas interrompre le débat sur l'armée coloniale, de renvoyer au jeudi 5 avril, les interpellations qui étaient fixées à vendredi prochain. La séance est levée à 5 heures 10.

SÉNAT

Séance du mardi 27 mars 1900

Présidence de M. Fallières, président

La séance est ouverte à 3 h. 40.

Eloge funèbre

Le président annonce au Sénat la mort de M. Allemand, sénateur opportuniste de la Haute-Loire, décédé ce matin à huit heures, ainsi que le porte une courte dépêche de Brioude. Il retrace la vie du défunt et exprime les regrets du Sénat.

L'affichage électoral

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi réglementant l'affichage électoral.

L'urgence est déclarée.

M. Pion combat la proposition comme portant atteinte à la loi sur la presse qui a réglé l'affichage des professions de foi et fait ressortir, d'autre part, les difficultés pratiques que rencontrerait l'exécution de la loi.

M. Leydet. — La loi sera facilement tournée si on ne donne pas un peu plus de clarté au texte.

M. Strauss, rapporteur. — Tout le monde est d'accord sur la nécessité de réprimer les abus de l'affichage électoral qui tendent à américaniser les élections françaises ; je ne ferai pas obstacle à ce qu'on donne plus de clarté au paragraphe premier, mais je crois que c'est inutile.

Après une intervention de M. de Chamaillard contre la rédaction du projet, et le dépôt, par M. Gauthier, d'un article additionnel interdisant toute apposition d'affiches pendant les trois jours précédant le scrutin, le renvoi du projet à la commission est prononcé.

Projets divers

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet concernant les contraventions aux règlements sur les appareils à pression de vapeur ou de gaz, et sur les bateaux à bord desquels il en est fait usage.

L'urgence est déclarée. L'article 1er modifiant les articles 2 à 7 de la loi de 1856, est adopté.

M. Coutant développe deux amendements tendant à permettre, aux agents chargés des appareils à feu ou à gaz, de pénétrer librement dans les locaux où se trouvent de semblables appareils; en outre, à dispenser les contrôleurs des mines et les conducteurs des ponts et chaussées de l'obligation d'affirmer leurs procès-verbaux devant le maire ou le juge de paix.

M. Bauer, ministre des travaux publics, répond que bien que ce ne soit pas indiqué dans le texte de la loi de 1856, il en résulte implicitement que les agents de l'Etat ont le droit incontestable d'entrer partout; du reste, ajoute-t-il, je viens de faire préparer un décret qui leur attribue positivement la faculté dont il s'agit.

Quant à l'affirmation des procès-verbaux, la Chambre est saisie d'un projet supprimant un certain nombre de formalités judiciaires peu utiles et notamment celle-là.

M. Coutant retire ses amendements, et les derniers articles ainsi que l'ensemble du projet sont adoptés.

Les Conseils de révision

Le Sénat adopte ensuite, après déclaration d'urgence, le projet de loi comportant modification de l'art. 32 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée et abrogeant la loi du 20 avril 1898.

Le projet porte que les décisions des conseils de revision peuvent être révisées par les conseils de revision eux-mêmes pour l'un des motifs ci-après :

« Erreur matérielle dans les pièces sur le vu desquelles la décision a été prise ; défaut de justification imputable aux fonctionnaires ou agents civils ou militaires chargés d'établir les pièces ou de les transmettre. »

Dépôt du quatrième douzième

M. Caillaux, ministre des finances, dépose le projet relatif à un quatrième douzième provisoire.

La séance est levée à 5 h. 10. Séance jeudi.

LES RR. PP. ASSOMPTIONNISTES

Le *Journal des Débats* publie l'entrefilet suivant :

« De nouveaux renseignements que nous avons recueillis hier viennent confirmer nos informations rectifiant une note publiée par un de nos confrères, et d'après laquelle le Saint-Siège, sous la menace de voir notre ambassadeur relever de ses fonctions, aurait donné l'ordre aux Assomptionnistes de quitter le journal *la Croix*.

» Un membre du haut clergé français, qui a ses entrées au Vatican, nous a assuré, en effet, que « S. S. Léon XIII avait si peu eu à subir les menaces du gouvernement que lui-même, depuis le mois d'août, c'est-à-dire bien avant les persécutions, avait prié les Assomptionnistes de quitter spontanément la rédaction de la *Croix*.

» Depuis plusieurs années, en réalité, le Pape encourageait les œuvres d'Orient patronnées par les Assomptionnistes ; cependant, il demeurait très froid vis-à-vis de la *Croix*. On a souvent remarqué, au Vatican, que, lorsque le Pape bénissait les œuvres des Assomptionnistes, il évitait de parler de ce journal.

» Dans les comptes-rendus des audiences pontificales, la *Croix* disait : « Le Saint-Père a béni toutes nos œuvres » (et la *Croix* est certainement la principale). — Seulement ce qui est entre parenthèses venait de *la Croix*, non du Pape.

» Nous pouvons donc affirmer que, quelques semaines avant les perquisitions qui ont été le point de départ du procès des Assomptionnistes, le Pape était absolument décidé à demander aux Pères la suppression de la *Croix*. Pendant le procès il n'a voulu intervenir à aucun titre.

» Mais après le procès, il est revenu avec d'autant plus d'énergie à sa décision première, qu'il regrettait de voir les Assomptionnistes se présenter comme religieux persécutés, alors qu'ils ne pouvaient prendre d'autre attitude que celle de citoyens poursuivis pour des motifs politiques. »

Telles sont les déclarations que nous a faites notre interlocuteur.

***

La Matin dit qu'il se confirme que la *Croix* va passer entre les mains d'une Société anonyme et sera, à partir du 1er avril prochain, dirigée et rédigée par des laïques.

La *Croix* annonce le prochain départ des Pères Bailly et Picard pour Jérusalem.

LA GUERRE

dans le Sud de l'Afrique

La pénurie de nouvelles

Londres, 27 mars. — La War Office ne communique cet après-midi aucun télégramme officiel. On est toujours sans nouvelles de Mafeking, pas plus que de la marche du général Buller.

Les télégrammes qui parviennent à Londres ne parlent pas non plus des mouvements des Boërs sur la frontière du Basutoland.

Le conseil législatif de Rhodesie a ouvert ses séances le 21 mars dernier.

Le manque de nouvelles n'est pas sans causer une certaine inquiétude dans la cité.

Les pluies dans le Sud de l'Afrique

Il tombe actuellement dans le sud de l'Afrique de très fortes pluies qui inondent tout.

C'est ainsi qu'un réservoir d'eau près de Victoria roadstation, dans la colonie du Cap, a détruit une partie des voies ferrées. Un train militaire qui passait a été assez endommagé. Plusieurs soldats ont été blessés.

Il y a très longtemps que de pareilles pluies n'étaient tombées dans l'Afrique du Sud et l'inquiétude est assez grande ici. On craint qu'elles ne soient un obstacle aux opérations militaires.

Plusieurs camps anglais ont été inondés.

Le général French est de retour à Bloemfontein. Il n'a pas, au cours de son excursion, rencontré l'ennemi.

Les Boërs ont mis le feu aux mines de charbon de Dundee.

Ils deviennent très agressifs dans le Natal. On signale plusieurs escarmouches. La situation paraît loin d'être rassurante de ce côté.

Une reconnaissance anglaise dans la direction de Brandfort

Londres, 27 mars. — *Le Times*, 2e édition, publie la dépêche suivante : Bloemfontein, 26. — Une reconnaissance de cavalerie a été effectuée hier dans la direction de Brandfort.

Le 16e lanciers a attiré les Boërs hors de leur position et à ce moment le 9e lanciers a tenté de les tourner pendant qu'ils étaient attaqués de front par une section du 16e lanciers qui avait mis pied à terre.

Les pertes anglaises ont été peu nombreuses.

Le contingent de la Nouvelle-Zélande
Manifestations enthousiastes

Londres, 27 mars. — Le *Times* de ce matin publie les dépêches suivantes sur la guerre :

Wellington, 26 mars. — Samedi dernier, le quatrième contingent de la Nouvelle-Zélande, qui se compose de 440 hommes de troupes montées, a quitté Otago pour le sud de l'Afrique à bord des transports *Monowai* et *Gymeric*.

Le départ du contingent a donné lieu à des manifestations enthousiastes. Environ quatre-vingt mille personnes ont pris part à ces manifestations.

Ralliement des Boërs

Barkly-West, 27 mars. — Un commando comprenant quatre cents Boërs a réoccupé Papkued et a opéré le ralliement de tous les rebelles du district.

Réfugiés dans la détresse

Kimberley, 27 mars. — Le nombre d'Européens et d'indigènes qui sont dans la détresse est très considérable. Lord Methuen avait pris des dispositions pour les diriger sur Le Cap, mais les autorités du Cap s'y sont opposées en disant que la ville était déjà suffisamment envahie par les réfugiés.

La réponse russe

Saint-Pétersbourg, 27 mars. — Quoiqu'on ne sache rien d'officiel ici sur la réponse que la Russie fera à la demande de médiation des Boërs, on a tout lieu de croire que cette réponse sera entièrement semblable à celles qu'ont déjà faites les autres puissances.

Le Soiel informe ses lecteurs qu'un groupe de quinze Boërs, comprenant des femmes et des enfants, sont en route pour Saint-Pétersbourg, avec l'intention de s'y fixer.

Une interview du comte Sternberg

Un rédacteur du *New-York Herald* a interviewé hier, à Paris, où il vient d'arriver, le comte Adalbert Sternberg, un officier distingué de l'armée autrichienne, qui combattait dans les rangs boërs, sous les ordres du général Kronje, et qui a été fait prisonnier avec ce dernier à Paardeberg :

« Vous me demandez si une haine insurmontable existe entre les Anglais et Boërs.

» J'ai parlé avec les Boërs et je connais leur opinion. Ils disent tous la même chose. Les Boërs respectent tous le véritable Anglais. Ils ne le font pas responsable de la guerre.

» Mais les Boërs rendent d'autres gens responsables de la guerre. Ils blâment MM. Chamberlain, Rhodes et Beit, et ceux-là ils les haissent du fond de leur cœur et de leur âme.

» Et en cela j'ai l'opinion qu'ils ont raison. M. Cecil Rhodes apporta la guerre et il est responsable pour toutes les souffrances et pour la mort de tous les héros qui sont tombés dans la campagne. Il n'a fait ce raid de Jameson que pour forcer à la guerre avec l'Angleterre.

» M. Rhodes, dans cette guerre, a complètement égaré le ministre des affaires étrangères ; il envoya de fausses dates, de fausses nouvelles, et l'armée anglaise lui doit beaucoup à cet égard.

» Le résultat du raid de Jameson fut que le conflit entre les éléments anglais et hollandais devint si grand que la guerre devint inévitable, et encore M. Rhodes ne dit pas que le Transvaal se préparait à la guerre.

» Le résultat fut que les Boërs furent capables d'infliger l'humiliation à l'armée anglaise comme ils l'ont fait. Et maintenant qu'il est clair que M. Rhodes et ses partisans se sont dévoilés, il trouve l'armée anglaise en faute.

» L'homme dont toute la grandeur consiste en manœuvres de bourses attaque les officiers anglais. Si j'étais Anglais, j'aurais besoin de le lyncher.

» Ses attaques contre l'armée anglaise sont tout à fait injustifiées. Lord Methuen ne pouvait rien faire avec les forces dont il disposait. Il aurait pu, peut-être, gagner la bataille de Magersfontein, mais cela n'aurait pas relevé Kimberley.

» Même si nous admettons qu'il serait pu gagner la bataille il n'aurait pas pu s'avancer plus loin parce que ses forces étaient trop faibles pour garder ses communications.

» Si l'avance du général Buller est bien vers le Natal et non sur la rivière Modder, cela est dû aux districts venus de Londres et qui ne laissaient pas le choix.

» M. Rhodes n'est pas supporté par les Anglais respectables qui, Dieu merci, sont 50 pour cent de la population.

» Il n'est pas le Napoléon de l'Afrique du Sud, mais le Napoléon de la Bourse. »

L'effectif des troupes anglaises
200.000 hommes

Londres, 27 mars. — Quinze départs de troupes, pour l'Afrique du sud auront lieu d'ici au 15 avril. Avec ce nouveau *contingent*, l'effectif des troupes anglaises atteindra avec les renforts coloniaux, près de 200.000 hommes.

On estime, dans les cercles militaires, ici, que ce nombre doit être suffisant. Quoi qu'il en soit, les envois de troupes seront arrêtés et déjà on a suspendu le recrutement des soldats de la Yéomanry.

LES TROUBLES EN CHINE

Londres, 27 mars. — Une dépêche de Tien-Tsin au *Daily Telegraph* annonce que le cuirassé américain *Wheeling* est attendu dans le port de Takou pour protéger les intérêts américains.

Changhaï, 27 mars. — Le croiseur anglais *Hermione* vient de recevoir l'ordre de se rendre immédiatement à Takou.

Tout le pays autour de Tien-Tsin est considérablement troublé, et on affirme que les puissances sont en train de s'entendre pour agir de concert.

Le bruit court qu'un missionnaire anglais aurait été tué.

Pékin, 26 mars. — Sheng-Taotai et Lich, les commissaires chinois qui ont été chargés de négocier la revision des tarifs douaniers, ont soumis aujourd'hui un projet d'entente à l'approbation royale.

On croit que ce projet, moyennant de très légères modifications, pourra obtenir l'agrément des puissances.

Pékin, 27 mars (source anglaise). — L'agitation entreprise par la société secrète des Boxers dans le Nord prend des proportions inquiétantes. On vient d'apprendre qu'un sérieux engagement a eu lieu entre les Boxers et les troupes impériales à Yen-Chiu, dans la province de Petchili. Les combattants des deux côtés étaient au nombre de 1,500. Les pertes auraient été considérables. L'engagement n'a eu aucun résultat.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

Union Sportive Tourquennoise. — Aujourd'hui 28 mars à huit heures et demie au café *Delvoye*, réunion des commissions et de la section vélocipédique. Les membres actifs inscrits dans cette section sont priés d'assister à la réunion.

Ordre du jour : 1° Organisation de la section vélocipédique. Promenades et excursions. 2° Matches du 1er avril. Les équipes I et II à Lille contre le Stade Lillois; l'équipe III à Tourcoing contre I.C.L. 3.

***

La marque **Dussart et Accou** est la meilleure.

Avant d'acheter une machine, tout **cycliste soucieux de ses intérêts** ira voir les modèles 1900 de la **maison de la rue Corneille, à Roubaix.**

AUTOMOBILISME

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est lundi matin, à sept heures, qu'a été donné le départ aux concurrents de Nice-Marseille-Nice.

Voici le classement de la première journée Nice-Marseille :

Voitures : 1. R. de Knyff, en 3 h. 25 m. 30 s. ; 2. Gilles Hourgières, 3 h. 32 m. 1 s.; 3. Charron, 3 h. 33 m. ; 4. Pinson, 3 h. 44 m. 32 s. ; 5. Levegh, 3 h. 49 m. 37 s. ; 6. B. de Périgord, 3 h. 52 m. 47 s. ; 7. Girardot, 3 h. 52 m. 53 s.; 8. Kœchlin, 3 h. 59 m. 35 s. ; 9. Labouré, 4 h. 54 m. 32 s.; 10. Mercedès, 4 h. 52 m. 49 s.

Motocycles : 1. Béconnais, 3 h. 23 m. 44 s.; 2. Teste, 3 h. 44 m. 45 s.; 3. Marcellin, 3 h. 46 m. 44 s.; 4. Joyeux, 3 h. 51 m. 32 s.; 5. Bardin, 3 h. 52 m. 20 s.; 6. Gasté, 4 h. 25 m. 5.; 7. De Méaulne, 4 h. 26 m. 40 s.; 8. Barau, 4 h. 52 m. 9. Allegre, 5 h. 7 s.; 10. Bertin, 5 h. 43 m.; 11. Cavasse, 5 h. 27 m. 45 s.; 12. Ducom, 5 h. 55 m. 58 s.; 13. Bonnard, 5 h. 56 m. 33 s. (motocyclette).

Voiturettes : 1. Clérissy, 6 h. 7 m. 25 s.; 2. J. Dubois, 6 h. 39 m. 30 s.; 3. Théry, 7 h. 44 m. 40 s.; 4. V. Berendonck, 7 h. 23 m. 17 s. Aucun accident grave à signaler.

TIR

Tir à l'arme de guerre. — *Roubaix Tir National.* — Résultat du concours bi-mensuel à 200 mètres entre sociétaires du dimanche 25 mars 1900.

Nombre de cartouches tirées : 880. — Pour cent des balles en cible : 99 0[0. — Pour cent des mouches : 26 0[0. — Hautnombre : 1er prix, Louis Raux ; 2e, Florimond Provoyeur; 3e, Victor Dewailly. — Bas nombre : 1er prix, Louis Dillies, 2e, Eugène Vancampen ; 3e Arthur Desrousseaux.

Le Tir national de Roubaix fera tirer le Championnat de France de 1900 le 1er avril de neuf à cinq heures sans interruption de midi et 1[2 à 2 heures et 1[2, le 8 avril de neuf heures à midi et 1[2 et les 15, 16, 22 et 23 avril simultanément avec le concours international annuel.

Le championnat de France est ouvert à tous les amateurs de nationalité française ; il n'est nullement exigé qu'ils fassent partie d'une association de tir.

Le championnat de France se tire simultanément dans toutes les sociétés de France, d'Algérie et des Colonies. Les séries spéciales sont tirées sur loyales-cibles dument contrôlées avant, pendant et après le tir et centralisées ensuite à Paris pour le dépouillement définitif.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Il y avait beaucoup d'amateurs mardi soir, à sept heures, chez M. Delbeck, estaminet du Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, pour assister à la belle partie qui était engagée contre Oscar Savary et les Ambulants réunis ; on jouait un 2 de 3 pour 50 francs, avec paires de plaisir à 20 francs. De très bons coqs ont été mis au parc ; l'animation a été grande et les paris n'ont pas fait défaut. Savary et les Ambulants ont gagné les trois paires.

— Beaucoup d'amateurs étaient réunis lundi soir, à six heures, chez M. Simon, estaminet du Cochon Rouge, rue de Mouvaux, pour participer à la partie qui se jouait contre la société de l'Ours de la rue Pellart. Il s'agissait d'un 2 de 3 pour 50 francs avec paire de plaisir à 10 francs. L'animation a été grande pendant toute la durée de cette partie et les paris ont été élevés des deux côtés. La société de l'Ours a gagné les première, deuxième et troisième paires.

— Les habitués étaient excessivement nombreux lundi soir à 5 heures chez M. Joseph Delbart, estaminet du Grand parc rue du Vieil-Abreuvoir, pour suivre une intéressante partie qui était engagée par le grand parc et l'Harnat d'Estaimpuis réunis, contre M.-Carlier de Carvin, et M. Cliquennois de Lille. On jouait un 4 de 7 pour 300 francs. Des poulets choisis ont été mis au parc ce qui a provoqué une animation peu ordinaire et des paris importants de part et d'autre. En voici les résultats : La Société du Grand parc a gagné les troisième, cinquième, sixième et septième paires, et perdu les premières, deuxième et quatrième paires.

Rouvaix. — Résultats du jeu de 1.000 francs, dimanche, chez Joseph Dupont, rue des Vosges, Au Mortart. Il y a eu 10 nevis, 2 et 2 de rebattage. Le jeux a été très animé. Il y a eu 75 bouleurs. Le dimanche 12 avril le jeu commencera à 6 heures du matin.

SAVON PARIS-MÉNAGE

POUR LE LINGE

PARIS-MÉNAGE *lave parfaitement tout linge et détruit tous les microbes.*

PARIS-MÉNAGE *nettoie à fond les laines et leur rend l'aspect du neuf.*

PARIS-MÉNAGE *loin de nuire aux couleurs les conserve et les avive.*

Victor Vaissier, créateur des savons du Congo, membre du Comité d'admission à l'Exposition de 1900.

PARIS-MÉNAGE se vend à Roubaix chez :
MM. Hector Desfontaines, 25, Grande Place;
Morelle-Scarcerieau, 5, Grande-Rue;
Santerne, Epicerie Moderne, 112, rue de la Gare ;
et dans toutes les principales épiceries de la ville.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

LE SUICIDE D'UN SOUS-OFFICIER ROUBAISIEN A VERSAILLES. — Nouveaux détails. — Les parents informés dix-huit jours après le décès. — Une lettre du colonel. — La cause de la mort. — Nous avons annoncé, il y a plus de quinze jours, d'après un journal de Paris, le suicide d'un de nos concitoyens, en garnison à Versailles, M. J.-B. Huygen, brigadier-fourrier au 11e régiment d'artillerie.

Les parents de l'infortuné, qui demeurent rue du Fresnoy, cour Verlinck, 14, n'ayant pas été informés du décès de leur fils, ne voulaient pas croire à la triste réalité. Enfin, ne recevant plus de nouvelles de Versailles, ils résolurent d'écrire au colonel commandant le 11e régiment d'artillerie. Cet officier leur a adressé, dimanche matin, une lettre qui ne leur laisse plus d'espoir. Le malheureux sous-officier s'est tué, le 7 mars au soir, en se tirant un coup de revolver dans la tempe droite ; ses funérailles ont eu lieu le 10, et ses parents n'en ont été informés que dix-huit jours après le décès.

Voici la lettre que le colonel du 11e régiment d'artillerie a adressée à M. Huygen :

11e Régt d'artillerie. — Le Colonel. — Versailles, le 24 mars 1900.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 21 mars courant, j'ai l'honneur de vous confirmer que le brigadier-fourrier Huygen n'est donné la mort, le 7 mars dernier, vers 6 heures 1[2 du soir. Un télégramme privé a été immédiatement expédié sous le n° 2212 du bureau central de Versailles, pour aviser le maire de Roubaix du décès de votre fils, et le prier de vous en informer ; c'est ce que prescrit le règlement. Je suis surpris et je déplore que cette communication ne vous ait pas été faite.

L'inhumation a eu lieu à Versailles, le samedi matin 10 mars.

Elle avait été retardée jusqu'à ce jour, dans l'attente de l'arrivée d'un membre de votre famille, car j'étais en droit de croire que mon télégramme vous avait été communiqué.

Huygen était l'objet d'une enquête, au sujet de bons de poste ne lui appartenant pas, qu'il avait rapportés à l'adjudant, en disant les avoir trouvés. L'enquête avait prouvé que sa conduite n'était pas ce qu'elle aurait dû être ; qu'il devait de l'argent à des canonniers; mais, si certains faits justifiaient les soupçons, le vol des bons de poste n'était pas prouvé. Aussi Huygen avait-il été laissé en liberté, pour son malheur, car aussitôt après l'interrogatoire qu'on avait dû lui faire subir, il est monté dans sa chambre et s'est tiré une balle de revolver dans la tempe.

Il n'avait pris que le temps d'écrire auparavant, un court billet que je vous adresse ci-joint, et dans lequel il proteste de son innocence. S'il est innocent du détournement des bons de poste, j'ignore à quel mobile il a obéi en se donnant la mort. C'est un secret qu'il a emporté dans la tombe.

. . . . . .

Ci-jointe la liste des effets appartenant à votre fils, et que je vous fais parvenir d'autre part.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes civilités, l'expression de mes condoléances. Maenoury,

Colonel-commandant le 11e régiment d'artillerie.

Qu'est devenu le télégramme expédié par le colonel du 11e régiment d'artillerie ? C'est ce que seule l'enquête ouverte par l'administration des postes et télégraphes pourra établir.

Voici maintenant le texte du billet trouvé près du cadavre du malheureux sous-officier :

» Je demande pardon à mes parents pour le chagrin que je vais leur causer, ainsi qu'aux hommes à qui je dois de l'argent. Avant de mourir je jure devant Dieu que je suis innocent de ce qu'on m'accuse. Je ne suis coupable que d'une chose, c'est d'avoir fait des dettes, et cela pour les femmes qui m'ont perdu. » Pardon et adieu,

» J.-B. Huygen. »

Nous donnons ci-dessous l'inventaire des effets personnels appartenant à notre concitoyen et renvoyés à sa famille :

Un tricot, un portefeuille, quatre mouchoirs, cinq paires de chaussettes, un porte-monnaie, un trousseau de petites clefs, deux couteaux, une pipe, une chaîne de porte-monnaie.

On juge de l'émoi des parents du jeune sous-officier en apprenant sa fin tragique.

UN ACCIDENT MORTEL, BOULEVARD DE STRASBOURG. — Un ouvrier tué par la chute d'un palan. — Un bien pénible accident est survenu dans la matinée de mardi. Un ouvrier, qui était occupé à démonter une bâche a reçu sur la tête un palan, qui lui a défoncé le crâne.

Vers dix heures et demie, trois ouvriers de M. Alexandre Cornu, entrepreneur, rue de Lille, s'employait à démonter une bâche en tôle placée dans un immeuble portant le n° 212 du boulevard de Strasbourg, et dans lequel va s'installer prochainement la savonnerie « La Mutuelle ». Cette bâche, qui avait servi à la fermentation de grains, était composée de deux parties : la supérieure de forme ronde et l'autre de forme conique, le tout figurant un entonnoir.

Les ouvriers étaient occupés à enlever les rivets qui réunissaient ces deux parties. La partie conique était attachée à un palan soutenu par une énorme poutre reposant sur la partie supérieure de la bâche. L'un d'eux, Adolphe Hiroux, se trouvait dans le fond de la bâche, pour amarrer le palan. Soudain, au moment où les deux parties allaient être complètement séparées, la poutre qui soutenait le palan se brisa et celui-ci vint s'abattre sur le malheureux, en même temps que la partie conique de la bâche, d'un poids de 1100 kilogrammes, venait s'abattre à terre.

Les camarades de travail de Adolphe Hiroux s'empressèrent à son secours, mais déjà le malheureux ne donnait plus signe de vie. Un vicaire de la paroisse du Sacré-Cœur, M. l'abbé Cappelaert, appelé aussitôt, vint lui donner une dernière absolution. Quelques minutes après l'ouvrier rendait le dernier soupir. Son corps a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Adolphe Hiroux était âgé de 37 ans, il habitait rue des Longues-Haies, 33. Il était célibataire.

La « Roubaisienne » au grand concours fédéral de gymnastique de l'Exposition. — L'Union des sociétés de gymnastique de France, qui est chargée de l'organisation du grand concours qui aura lieu cette année à Paris, à l'occasion de l'Exposition, a déjà recueilli un joli chiffre d'adhésions. 350 sociétés françaises fédérées ont répondu à l'appel du comité.

Ce concours, qui sera la plus gigantesque manifestation gymnique qu'il y ait eu en France, aura lieu à la Pentecôte et durera plusieurs jours. Il y aura concours entre associations et fédérations et concours entre sociétés.

En division d'excellence nous trouvons notre vaillante société *La Roubaisienne*, ainsi que la *Patriote* de Croix, la *Concorde*, de Lille, la *Société municipale d'Arras*, l'*Etoile*, de Calais, la *Française*, de Lille et la *Cambrésienne*.

Par suite de l'étendue du terrain nécessaire aux exercices, c'est sur le plateau de Vincennes qu'aura lieu ce concours monstre.

La loi sur les accidents du travail. — *Une conférence à la chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment.* — Mardi, à six heures, de nombreux entrepreneurs du bâtiment de Roubaix et de Tourcoing étaient réunis au foyer de l'Hippodrome pour entendre M. Galloti, entrepreneur de travaux publics et délégué du syndicat de garantie de l' « Union parisienne des entrepreneurs et industriels contre les accidents » qui a fait une conférence d'une grande importance pratique sur la loi du 9 avril 1898, sur ses conséquences pour les industriels et sur les moyens de parer aux désastres que peut occasionner son application.

En l'absence de M. Bayart, président de la chambre syndicale de Roubaix, M. Lahousse, président de celle de Tourcoing, a présenté le conférencier et l'a prié de prendre la parole.

M. Gallotti rappelle d'abord la promulgation de la loi, le désarroi qu'occasionnèrent les décrets qui réglementaient son application, le sursis d'un mois accordé pour sa mise en vigueur, les dispositions prises par les Compagnies d'assurances.

Il fait remarquer l'intérêt capital qu'ont tous les patrons, quelle que soit l'importance de leur industrie, à se prémunir contre les terribles conséquences que peut entraîner pour eux l'application de la loi. Il explique que pour tous la prévoyance seule peut leur éviter la ruine. Or, la prévoyance, en l'espèce, c'est l'assurance.

Il passe en revue les diverses modes d'assurances : la caisse de l'Etat impraticable par suite de l'exagération de ses tarifs et de la lenteur du formalisme compliqué qu'elle exige; les sociétés à primes fixes qui donnent d'importants bénéfices à leurs actionnaires avec l'argent de leurs assurés ; les assurances mutuelles qui, fait remarquer M. Galloti, sont les plus rationnelles, mais qui ont été rendues impossibles par les conditions financières auxquelles elles ont été soumises par la loi.

Le conférencier passe ensuite au quatrième mode d'assurance admis par la loi : le syndicat de garantie qui repose sur la mutualité, sans être soumis aux mêmes exigences que les assurances mutuelles, parce qu'il présente, au point de vue de l'observation des charges imposées par la loi, des conditions d'honorabilité et de solvabilité qui l'ont fait dispenser du cautionnement imposé à ces sociétés.

M. Galloti fait ressortir les avantages du Syndicat de garantie qui est une assurance à prix coûtant et dont les adhérents, étant leurs propres assureurs, économisent sur leur prime la part que les compagnies d'assurances prélèvent pour leurs frais énormes d'administration et pour les bénéfices à distribuer aux actionnaires.

Il fait ressortir en passant l'importance que peut avoir ce nouvel organisme social dans l'évolution économique qui est en train de s'opérer.

Le conférencier raconte les débuts du syndicat de garantie de l'Union parisienne à la fondation duquel il a coopéré et qui ne représentait au commencement que neuf millions de salaires. Il expose comment il s'est développé et étendue à la France entière et à toutes les industries au point de représenter actuellement cinquante-cinq millions de salaires, de posséder plus de deux mille adhérents et de grouper une grande quantité de chambres syndicales.

Il donne quelques explications sur le fonctionnement du syndicat de garantie qui est des plus simples. Aucun versement n'est fait d'avance, le paiement des primes s'effectue à mois échus. La liquidation se fait entièrement.

M. Galloti, pour montrer toute la sécurité que présente le syndicat de garantie, cite quelques noms d'adhérents représentant chacun de cent mille à deux millions de salaires. En terminant, il engage ses auditeurs à adhérer à ce syndicat.

Résultats d'adjudications. — Mardi, a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication des fournitures et imprimés nécessaires aux bureaux municipaux pendant les années 1900, 1901 et 1902. Le bureau était présidé par M. Achille Lepers, adjoint au maire, assisté de MM. Benjamin Gonce et Désiré Wichart, conseillers municipaux. L'adjudication était divisée en onze lots savoir :

1er lot, fournitures de bureau, 441,65; 2e lot, imprimés, 3.539,26; 3e lot, imprimés, 3.321,74; 4e lot, imprimés, 2.870,45; 5e lot, service la voirie, 1.433,70; 6e lot, service des bâtiments, 549.85; 7e lot, octroi, 700; 8e lot, pesage, 500; 9e lot, perception des droits de place, 200; 10e lot, école nationale de musique, 601,05; 11e lot, police, 2.486,95.

1er lot. — Adjudicataire, M. Prosper Roty, avec 3 0[0 de rabais.

2e lot. — Adjudicataire [illegible] de rabais.

3e lot. — Adjudicataire [illegible] rabais.

4e lot. — Adjudicataire [illegible] rabais.

5e, 6e, 7e, 8e et 9e lots [illegible] Roty, 25 0[0.

10e et 11e lots. — Adj[illegible] 30 0[0.

— Il a été ensuite pro[illegible] truction d'un aqueduc, [illegible] la somme de 14,500 fr[illegible] sont présentés : MM. E[illegible] rabais, et Gustave Tiber[illegible] cataire, moyennant un [illegible]

L'Œuvre de la Bo[illegible] du Couchage. — La [illegible] cette œuvre par la socié[illegible] Fourchette » et la fanfa[illegible] a produit la somme de [illegible]

Le Comité adresse ses [illegible] voués quêteurs, qui dan[illegible] pas oublié leurs frères [illegible]

Semaine du 19 au 25 [illegible] portions distribuées, g[illegible] 672 ; total 1704.

La mission à Sai[illegible] avait annoncé un voy[illegible] eux qui viendraient [illegible] n'a pas été trompée. [illegible] l'église était comble, [illegible] chœur à contribution [illegible] pu trouver de chaises. [illegible] la moitié de l'assistanc[illegible] Plusieurs centaines d'[illegible] de blanc, un cierge [illegible] Notre-Dame du Perpé[illegible]

L'enthousiasme est [illegible] cour qu'à Lourdes. H[illegible] nes gens font retentir [illegible] Marian. Ce beau sp[illegible] les assistants sont é[illegible]

La procession term[illegible] eration de la mission [illegible] écoutée avec la plus [illegible] instruction toute vi[illegible] sur l'existence d'une [illegible]

Le salut et la bén[illegible] cantique chanté avec [illegible] terminé cette touchan[illegible]

La tombola de[illegible] avons donné lundi [illegible] tombola des Sauvet[illegible] service et intéresser [illegible] des billets vendus à [illegible] dimanche.

Série 37, numéro 7[illegible] offert par la société, [illegible] valeur 400 francs. — [illegible] tion. — Série 9, n° 3[illegible] Président de la Répu[illegible] seilles de champagne [illegible] 48, n° 73, un fruitier [illegible] n° 567, un service [illegible]

Une femme a[illegible] de lundi, une mén[illegible] Honoré, Mme Lia[illegible] d'une somme de 1[illegible] meuble. Malgré to[illegible] à la retrouver.

Mme Liancourt [illegible] elle en fit part à M[illegible] arrondissement, q[illegible] soupçonnée. Après [illegible] nue en état d'arre[illegible] Vifquant, âgée de [illegible]

Violation de [illegible] Gustave Vanholl[illegible] lundi soir vers d[illegible] Vanecque, rue d[illegible] Comme on ne vo[illegible] son, il y entra de[illegible] sur les gens de la [illegible]

La police infor[illegible] tation. Le jeune [illegible] de poing américai[illegible] domicile, coups [illegible]

Les accident[illegible] l'établissement de [illegible] sant son métier, [illegible] l'œil droit. Le bl[illegible] demeurant rue [illegible] M. le docteur Di[illegible] repos.

— Au peignag[illegible] Oscar Olivier, âg[illegible] à Croix, s'est bles[illegible] res. Il devra sub[illegible] le docteur Debu[illegible]

— Alphonse W[illegible] meurant rue Hau[illegible] blissement de M. [illegible] au poignet droit [illegible] docteur Picquet [illegible]

— Au tissage [illegible] des tisserands, C[illegible] meurant rue de l[illegible] droite, en descen[illegible] lui ont été presc[illegible]

— Louis Van[illegible] demeurant rue [illegible] M. Jules Lemair[illegible] descendant de s[illegible] prescrit une diz[illegible]

— Un tissera[illegible] l'Alma, Napolé[illegible] Jacquart, s'est [illegible] vail. Un repos [illegible] docteur Picquet [illegible]

— Un débout[illegible] meurant au ha[illegible] vaillant au peig[illegible] blessé à l'index [illegible] M. le docteur L[illegible]

— Léonard [illegible] rant à Croix, [illegible] Schappe, a eu l[illegible] main droite, [illegible]

3e ÉDITION

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

L'Intervention de l'Italie

New-York, 27 mars. — Une dépêche de Rome dit que le ministre des affaires étrangères italien a télégraphié à son consul à Prétoria que l'Italie consentirait à s'interposer comme médiatrice, si les deux présidents voulaient modifier leurs exigences.

Occupation et évacuation de Ladybrand

Mazeru, 26 mars. — Une petite troupe anglaise est entrée à Ladybrand, mais elle s'est retirée devant les Boërs qui étaient en nombre supérieur. Les pertes sont insignifiantes.

Les retranchements de Piggars'Berg. La retraite des Boërs assurée

Ladysmith, 27 mars. — On dit que les Boërs se massent dans leurs retranchements de Piggars'Berg. Ils ont installé leurs bagages à Newcastle au nord-est du Natal, ce qui leur facilitera la retraite au cas où ils évacueraient les positions actuelles. Des patrouilles de cavalerie anglaises sont toujours en contact avec l'ennemi au nord de la rivière Sunday.

**Le total officiel des p